

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1979)**

Heft 483

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 483 11 janvier 1979
Seizième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs.

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
Jean-Pierre Ghelfi

483

Domaine public

Des étrangers dans la maison

Lors des débats précédant le vote sur l'initiative pour la participation des travailleurs dans les entreprises, dans ces mêmes colonnes, et longuement, nous avons développé des thèses de gauche sur la question et en particulier sur celle, controversée, de la participation des syndicats eux-mêmes et de leurs représentants aux décisions des entreprises.

Le patronat, lui, faisait flèche de tout bois contre le texte soumis à consultation populaire. Vous souvenez-vous ? DP 267 : "Les milieux patronaux n'ont pas manqué de signifier leur refus d'ouvrir les portes des conseils d'administration à des "étrangers aux entreprises", c'est-à-dire à des syndicalistes professionnels venant de l'extérieur". Ou encore, DP 315, toujours les mêmes anathèmes patronaux : "Le mandat d'administrateur implique de celui qui l'exerce qu'il place l'intérêt de l'entreprise avant celui des groupes dont il relève... D'éventuels représentants des travailleurs ou des délégués syndicaux auraient, quelle que soit la pureté de leur intention, beaucoup de peine à se plier à une telle exigence."

Aujourd'hui, le thème de la participation revient à l'ordre du jour (initiative, projets divers). Les milieux patronaux fourbissent à nouveau leurs armes ; mais entre temps, le débat s'est enrichi de prises de position, émanant des mêmes milieux et qui méritent un rappel discret ; trois d'entre elles :

"Dans l'industrie helvétique, il est courant de voir un ou plusieurs banquiers, généralement mandatés par de grandes banques, siéger au sein des conseils d'administration."

"... Le banquier fera toujours passer l'intérêt de sa banque avant celui de l'entreprise dans

le conseil de laquelle il siège sous forme de quelques apparitions annuelles."

"Force est de constater que la pratique a trop tendance à rendre passif le rôle des administrateurs, de certains d'entre eux tout au moins. Parmi ces derniers ceux qui cumulent les mandats sont les premiers visés. Et les banquiers, pour des raisons évidentes, ne peuvent souvent faire autrement que d'occuper, sans y exercer un rôle déterminant, un fauteuil dans les conseils d'administration. Matériellement, il ne leur est guère possible d'être toujours présents, de préparer un conseil, de penser à une décision à prendre, de donner un conseil qui soit le fruit d'une réflexion."

Y aurait-il donc déjà des "étrangers aux entreprises" dans les conseils d'administration ?

Précisons que ces dernières citations sont tirées de "La banque face aux concentrations industrielles et commerciales", recueil publié à la suite du 1^{er} Congrès de l'Association des gradués de l'Ecole des HEC de Lausanne des 14 et 15 avril 1978, et que les deux premières reflètent l'opinion de M. Jean Sunier, ancien directeur général de Sibra Holding SA à Fribourg (était-ce aussi l'avis des banquiers-administrateurs participant au même congrès ?)

Sur cette lancée, les congressistes ont dû avaler des conclusions dont on peut se demander si elles ne seraient pas applicables à la participation, moyennant quelques retouches !

Une parmi d'autres, version originale : "La présence de banquiers au sein de conseils d'administration n'est pas toujours satisfaisante dans sa forme actuelle. Il serait nécessaire de faire appel à des gens plus disponibles qui pourraient être de véritables conseillers financiers." La même, mais retouchée : "La présence de syndicalistes au sein de conseils d'administration n'est pas encore satisfaisante dans sa conception actuelle. Il serait nécessaire de faire appel à des gens qui puissent être de véritables conseillers pour les questions de personnel."